

Rapport de la journée Nature et paysage

Construire ensemble l'avenir

La biodiversité et les paysages sont toujours plus soumis aux effets des changements climatiques, de la mondialisation et de l'intensification des exploitations. Comment façonner l'avenir dans un environnement qui évolue de plus en plus rapidement ? La journée Nature et paysage 2023 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a tenté de répondre à cette question et de mettre en lumière des trajectoires communes à tous les niveaux politiques helvétiques. Nous avons de bonnes chances de construire un avenir où il fasse bon vivre et d'offrir des paysages diversifiés, à condition que les chercheurs et les praticiens, la Confédération, les cantons et les communes travaillent main dans la main.

Comment façonner l'avenir dans un environnement qui évolue rapidement ? Voilà une question que se pose Katrin Schneeberger au quotidien. Directrice de l'OFEV, elle a expliqué que les bases légales sont claires et que les objectifs généraux pour le paysage et la biodiversité ont été définis et communiqués. L'administration fédérale est ainsi bien informée de ce qu'on pourrait et devrait faire. « Ce ne sont pas les connaissances qui manquent, mais les actions », a commenté Katrin Schneeberger. « La question centrale est : comment atteindre nos objectifs ? L'attentisme ne résout rien. Nous devons réfléchir à la manière la plus intelligente de maintenir le cap vers nos objectifs. »

« Ce ne sont pas les connaissances qui manquent, mais les actions. »

Katrin Schneeberger, directrice de l'OFEV

Tous les acteurs importants doivent faire partie de l'équipage, que ce soient les chercheurs et les praticiens, la Confédération, les cantons ou les communes. Si nous coordonnons nos efforts, alors nous réussirons à façonner un bel avenir.

Des scénarios comme base de décision

Des projets de recherche actuels de l'OFEV ont développé des modèles qui renseignent sur les évolutions possibles pour le paysage et la biodiversité. Ces modèles livrent des scénarios qui aident à se représenter la réalité de demain. Ils permettent d'évaluer les diverses actions possibles et de piloter les évolutions du paysage.

Adrienne Grêt-Regamey, de l'institut Planning of Landscape and Urban Systems de l'ETH Zurich, s'intéresse depuis de nombreuses années à la modélisation du paysage. Elle a montré qu'un scénario de type « Business as usual » entraîne toute une palette d'évolutions négatives. L'urbanisation gagne du terrain et la forêt continue de s'étendre au détriment des prairies subalpines. Nous avons

cependant le pouvoir de modifier notre trajectoire, à condition de modifier nos actions. Les scénarios normatifs développés par Adrienne Grêt-Regamey et son équipe intègrent non seulement les évolutions du climat, mais aussi les changements socio-économiques et les systèmes de valeurs. Les résultats des modèles montrent à quel point il est important que les personnes sur place réfléchissent aux valeurs qui leur sont importantes et aux prestations qu'elles espèrent obtenir du paysage qui les entoure. « Ce processus doit être transparent et équitable, souligne Adrienne Grêt-Regamey, et il faut réfléchir aux conséquences des différentes décisions sur le paysage. »

Pour être en mesure de choisir entre les nombreuses options d'utilisation des sols, les personnes concernées ont besoin d'informations et de formations. Les modèles sont utiles également dans cette perspective, par exemple pour se représenter des surfaces aujourd'hui encore couvertes par

des glaciers. Comment évoluent ces surfaces ? Et quels sont les dangers naturels latents et les futures possibilités d'utilisation ? De manière générale, il convient d'appréhender cette problématique sous l'angle de la dynamique des changements climatiques. Les zones aujourd'hui protégées se prêteront-elles encore à la préservation de la biodiversité lorsque le climat aura changé ?

« Nous devons réfléchir aux conséquences des différentes décisions sur le paysage. »

Adrienne Grêt-Regamey, ETH Zurich

Il paraît important de répondre à ces questions et d'intégrer les réponses aux planifications cantonales de l'infrastructure écologique en cours. Avec son collègue Antoine Adde (post-doc) et d'autres chercheurs de toute la Suisse, Antoine Guisan de l'Université de Lausanne a développé pour plus de 7000 espèces animales et végétales des modèles de distribution qui se fondent sur des données d'observation et des cartes environnementales. Ces modèles permettent d'élaborer des scénarios de distribution des espèces dans le contexte des changements climatiques et prennent en compte également les espèces envahissantes. « La qualité et le degré de détail des cartes s'améliorent constamment », a expliqué Antoine Guisan.

Grâce à elles, on peut déterminer quelles seront les zones d'importance pour la biodiversité à l'avenir. Ces informations constituent une base essentielle pour la planification de l'infrastructure écologique. Ces zones doivent être préservées, valorisées et mises en réseau avec les surfaces actuelles de promotion de la biodiversité.

« La Suisse a besoin d'un centre qui transmette les résultats de recherche aux praticiens. »

Antoine Guisan, Université de Lausanne

Lors de la discussion qui a suivi ces deux premières présentations, les chercheurs ont répondu à des questions sur la pertinence de leurs résultats. Antoine Guisan a mentionné que les praticiens ne sont souvent pas du tout au courant de ce qui se passe dans le monde de la recherche. « En Suisse, nous avons urgentement besoin d'un centre qui transmette les résultats de recherche aux personnes sur le terrain. » Adrienne Grêt-Regamey a elle aussi exprimé son espoir de voir un renforcement du dialogue entre les chercheurs et les praticiens.

Elle était ravie de constater que beaucoup d'étudiants qu'elle a formés occupent aujourd'hui des postes clés.

Les cantons montrent la voie

Najla Naceur, cheffe de la section Nature dans l'espace bâti et paysage du canton de Vaud, a montré comment planifier concrètement l'infrastructure écologique et quels jeux de données sont déjà utilisés aujourd'hui. Depuis 2023, ce canton dispose d'une loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, qui ancre également l'infrastructure écologique. Partant, le réseau de vie est un élément central du plan directeur cantonal en cours de développement, qui coordonne l'ensemble des activités ayant une incidence spatiale. « L'infrastructure écologique est un sujet de plus en plus discuté dans tous les secteurs », se réjouissait Najla Naceur.

Grâce à son intégration dans les plans cantonaux, l'infrastructure écologique a également atteint l'échelon communal. De premières communes en tiennent déjà compte dans leurs plans d'affectation et travaillent sur les réseaux vitaux. Selon Najla Naceur, le rôle de son service Nature dans l'espace bâti et paysage consiste principalement à élaborer des stratégies, à poser le cadre de

« Intégrer la thématique du paysage dans les différents secteurs est un véritable défi. »

Ariane Widmer, canton de Genève

référence, à montrer des exemples de réalisations concrètes, à mobiliser les autres services et acteurs et à assurer un soutien financier pour des études et des réalisations qui améliorent la qualité du paysage et la fonctionnalité de l'infrastructure écologique.

Le canton de Genève travaille également d'arrache-pied pour préserver et promouvoir la qualité paysagère et la biodiversité. Il mise aussi fortement sur une collaboration interdisciplinaire. Selon Ariane Widmer, urbaniste cantonale à l'office de l'urbanisme, Genève cultive depuis longtemps la relation ville-campagne de manière soutenue. La nouvelle Conception cantonale du paysage doit permettre d'éviter que les processus constants de transformation ne se traduisent par une banalisation du paysage et d'accroître l'identification des habitants avec le paysage. Selon Ariane Widmer, l'établissement de cette conception a été un travail de longue haleine, mais la conception peut désormais servir de base technique à la mise au point du plan directeur. Le principal défi a consisté à intégrer la thématique du paysage aux différentes politiques sectorielles ayant une incidence sur l'espace.

Mathieu Petite, adjoint de l'urbaniste cantonale du canton de Genève, a souligné l'importance des objectifs arrêtés à toutes les échelles du territoire, de la grande région au paysage de quartier, en passant par le canton. Selon lui, une infrastructure écologique fonctionnelle améliore globalement la qualité paysagère, mais peut créer des tensions, par exemple dans la préservation de valeurs culturelles. Il est important de développer des approches généralistes afin que tous les secteurs aient la possibilité d'accorder davantage d'espace à la nature.

De bons conseils pour les communes

Les communes sont chargées de l'exécution des mesures. Pour aider celles-ci à reconnaître la qualité du paysage dans leur champ de compétences et à la prendre en considération dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire, l'OFEV offre, dans le cadre d'une phase pilote jusqu'à fin 2024, des prestations gratuites de conseil en matière de paysage (gratuité pour une charge de travail maximale de quatre jours). Elise Riedo du bureau urbaplan connaît bien l'importance de ces prestations : « Souvent, les communes n'ont pas conscience de leur rôle dans l'aménagement du paysage. » Elise Riedo fait partie de l'équipe de conseillers et conseillères de la phase pilote. Elle organise des ateliers avec des acteurs locaux et des visites sur site et dresse systématiquement un état des lieux : elle identifie les valeurs paysagères et esquisse les domaines d'action possibles. « Souvent, les conseillers communaux actuellement responsables sont étonnés de voir ce que leurs prédécesseurs leur ont légué dans les archives, notamment des rapports, des plans et des idées. »

Son objectif est atteint lorsque les communes considèrent leur paysage et leur marge de manœuvre sous un nouvel angle. « Je pose de nombreuses questions, mais je ne donne jamais moi-même la réponse », a expliqué Elise Riedo. « C'est la seule manière pour que les responsables entament eux-mêmes une réflexion et se mettent à l'œuvre. Je leur demande notamment ce qui est important pour eux, quelle trajectoire ils souhaitent adopter, les actions possibles et leurs modalités de réalisation, et parfois même très concrètement : est-ce qu'il est vraiment nécessaire de dédier autant d'espace au stationnement des voitures ? » Parfois, les idées germent très rapidement après les entretiens de conseil : par exemple, une commune a décidé de transformer une place de jeu aujourd'hui terne et morne en un espace proche de la nature.

> *Lien vers la promotion des prestations de conseil en matière de paysage :*

<http://www.bafu.admin.ch/conseilpaysage.>

« Je considère que j'ai réussi ma prestation de conseil en matière de paysage du moment que j'ai contribué à un changement de perspective. »

Elise Riedo, urbaplan

Valoriser le paysage

S'intéresser activement à la question du paysage au niveau régional ou local est un moyen d'exploiter les potentiels paysagers de manière ciblée et de fournir une contribution essentielle à un développement régional durable. C'est la conclusion de Thomas Probst de l'entreprise planval, qui a analysé avec son équipe, sur mandat de l'OFEV, plusieurs exemples de cas en Suisse où de la valeur a été créée à partir de projets, de produits et de prestations liés au paysage.

La commune de Fläsch, qui a su préserver et favoriser la mise en réseau historique du bâti avec les paysages alentour, constitue un exemple éloquent. L'importante attractivité du site s'est traduite par

l'implantation d'une clinique. Un autre exemple de valorisation est celui du Parc du Jura argovien, qui a innové en proposant des offres de médecine paysagère, notamment des thérapies incluant des cliniques de rééducation, un jardin de plantes médicinales, des visites guidées et des cours ainsi que la fabrication de produits bien-être.

« Tous les exemples analysés ont montré que les régions et les communes peuvent bénéficier du paysage comme axe thématique du développement durable », a commenté Thomas Probst. La qualité et le succès des initiatives reposent cependant sur plusieurs facteurs. Il faut notamment réunir des partisans attrayants pour le thème concerné, associer intelligemment diverses sources de financement et intégrer des personnes engagées, passionnées et déterminées qui continueront de porter et de consolider le projet après la phase initiale.

Souvent, les personnes n'ont pas conscience de la valeur qu'elles peuvent générer. Pour faire passer le développement régional lié au paysage du statut de niche à une pratique courante, il est nécessaire de mieux faire connaître les potentiels économiques, de diffuser des connaissances relatives aux qualités paysagères spécifiques, de montrer des exemples de réussite et de stimuler le dialogue entre les acteurs de l'économie et du paysage. Il faut aussi utiliser de nouveaux formats, notamment le conseil en matière de paysage mentionné ci-avant et l'atelier d'innovation parcs suisses, un projet pilote réalisé par planval sur mandat de l'OFEV. De plus, il y a lieu d'identifier de nouveaux thèmes et groupes-cibles et de lancer de nouvelles coopérations, par exemple avec des entreprises locales et la gestion régionale. Selon Thomas Probst, nombreux sont ceux qui avancent encore à tâtons dans l'obscurité. « Pour avancer, a-t-il souligné, nous devons faire preuve de davantage de courage et expérimenter. »

L'épreuve du quotidien dans une commune

« Ce qui me manque, ce sont des ressources humaines et techniques. »

Daniel Lehmann Pollheimer, ville d'Olten

Daniel Lehmann Pollheimer, responsable du service Énergie, climat et environnement de la ville d'Olten, a montré à quoi ressemblent les pratiques quotidiennes d'une commune qui cherche à promouvoir la qualité paysagère et la biodiversité. La ville d'Olten a perdu il y a une

dizaine d'années son service environnement et, avec lui, une mine d'expertise. « Heureusement, les efforts pour la protection de la nature et la biodiversité consentis au sein et en dehors de l'administration ont été poursuivis par des personnes engagées », a commenté ce responsable de service. Cela a notamment été le cas au service des espaces verts, qui a garanti un entretien durable exemplaire des espaces verts publics. Les instructions en matière d'entretien des espaces verts ont aussi joué un rôle.

Bien que le droit de construction communal inclue des dispositions concernant les espaces ouverts et les espaces verts, des fossés se creusent lors de la mise en œuvre, selon Daniel Lehmann. Parfois, malgré les prescriptions du permis de construire, quelques semaines avant l'entrée dans les lieux du

bâtimen, le service d'inspection des constructions n'a toujours pas reçu les plans ou descriptions explicites du projet pour l'espace extérieur et ne discerne toujours pas les prémisses d'un aménagement extérieur sur place. « Si nous décrétions l'arrêt des travaux, on nous reproche de prendre une décision disproportionnée. Le droit de la construction ne laisse pas beaucoup de possibilités d'influer sur les propriétaires privés. »

La révision en cours de l'aménagement du territoire de la ville d'Olten pourrait faire progresser la promotion de la biodiversité. Elle prévoit un nouvel inventaire naturel ainsi qu'une stratégie intégrale pour les espaces ouverts, la nature et le climat. Cependant, la nature et le paysage ne sont que deux domaines parmi bien d'autres dans la liste des tâches de Daniel Lehmann, et ils n'ont que peu de poids. « Il me manque des ressources humaines et techniques », a ainsi fait remarquer ce responsable de service. « Nous disposons de bonnes bases fédérales et cantonales, mais souvent nous ne pouvons pas les appliquer directement. Nous devons adapter de nombreux contenus avant de pouvoir les mettre en œuvre. Mais à quoi peuvent bien servir des contenus de qualité lorsqu'on n'a pas le temps de les utiliser ? » Daniel Lehmann est convaincu qu'il n'est pas le seul dans cette situation. « Cette réalité est celle de beaucoup de villes de petite taille et de nombreuses communes. » Il est donc essentiel d'entretenir des réseaux entre les communes afin de pouvoir apprendre les uns des autres et échanger des exemples pratiques.

Améliorer la sensibilisation et la formation

Au vu de ces réalités, l'on peut se demander quels sont les effets réels des objectifs généraux et des stratégies sur la nature et le paysage. Dans le cadre d'une étude, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage a évalué les effets de la Convention européenne du paysage (CEP) conclue en 2000, à laquelle la Suisse avait largement contribué. La politique helvétique avait longuement tardé à adopter cette convention. C'est ainsi qu'il a fallu attendre 2013, à la suite d'une intervention parlementaire, pour que la CEP entre en vigueur en Suisse. Aujourd'hui, ce texte pose un cadre important à la politique paysagère de la Suisse.

Pour évaluer les effets de la CEP, Fiona Riggs s'est entretenue avec des spécialistes à tous les niveaux politiques, dans le cadre d'une étude de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Un atelier a montré que la CEP, grâce à sa définition claire de la matière, a contribué à améliorer et à harmoniser la compréhension de la notion de paysage. Cette notion comprend non seulement les paysages se distinguant par leur beauté ou ceux qui sont protégés, mais plus généralement l'ensemble de l'espace, donc également les paysages dans lesquels les personnes vivent et travaillent. Selon Fiona Riggs, la politique suisse du paysage répond dans la plupart des cas

« La disponibilité dont les personnes font preuve à s'engager dans des projets en lien avec le paysage me touche. »

Raimund Rodewald, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

aux exigences de la convention. Cependant, cette étudiante a également identifié des domaines dans lesquels des actions sont nécessaires, avant tout la sensibilisation et la formation.

La sensibilisation est justement un élément clé pour que les personnes concernées passent à l'action et valorisent les paysages. Avec trois courts métrages sur la CEP, Raimund Rodewald, directeur de la fondation, a présenté les projets de valorisation et les personnes qui en sont les moteurs. « La disponibilité dont les personnes font preuve à s'engager dans des projets en lien avec le paysage et leur grande curiosité sur le sujet m'ont particulièrement touché, de même que les diverses approches au paysage », a-t-il commenté.

> *Lien vers les films* : www.sl-fp.ch

Réduire la complexité

En fin d'après-midi, une table ronde a réuni trois invités – Aurelia Wirth de la commune de Muttenz (BL), Gabriela Debrunner de l'ETH Zurich et Lorenz Held du canton de Berne – qui ont discuté de la fascination suscitée par la thématique du paysage et des différentes possibilités de contribuer à améliorer la qualité du paysage. Muttenz participe au projet « Birsstadt », qui entend créer des espaces de délassement bien reliés aux milieux bâties adjacents. « Depuis que l'accès à la Birse a été restauré et le cours d'eau revitalisé, la population s'identifie bien plus au paysage et l'engagement en faveur de la qualité paysagère a considérablement augmenté », a expliqué Aurelia Wirth. Il est cependant difficile de trouver un équilibre entre la promotion de la biodiversité et les loisirs.

Gabriela Debrunner fait observer que les personnes qui bénéficient des prestations paysagères sont aussi celles qui s'engagent pour davantage de qualité. Mais dès qu'un terrain appartient à des propriétaires privés, il est difficile de faire évoluer la situation. Lorenz Held a attiré l'attention de l'audience sur une situation bien particulière : le canton de Berne compte des terrains sans maître tels que des marges proglaciaires et des névés. La Confédération exige que ces terrains fassent l'objet d'une mensuration officielle et soient découplés en parcelles. Un nombre toujours croissant d'acteurs, par exemple dans les domaines de la force hydraulique, du tourisme et de l'agriculture, souhaitent faire valoir des droits sur ces surfaces. Trouver des compromis en la matière et préserver la qualité du paysage constitue un véritable défi.

Gabriela Debrunner a souligné que l'être humain fait partie du paysage. Cette idée se retrouve également dans la CEP. Il est possible de parvenir à un équilibre, que ce soit en montagne ou en milieu bâti, du moment qu'on accorde un poids égal à toutes les dimensions de la durabilité.

Communiquer autour de bons exemples pratiques

Dans son mot de la fin, Hans Romang de l'OFEV a soulevé un point en particulier qui l'a agréablement surpris : le public et les orateurs étaient jeunes ; la relève est bien présente. « Nous repartons tous avec une grande variété de graines qui germeront au quotidien dans nos activités respectives », a-t-il conclu. Pour façonner un avenir où il fasse bon vivre, il faut des objectifs communs solides et clairs, mais aussi et surtout davantage d'actions concrètes. Dans cette perspective, il y a lieu d'amener les savoirs sur le terrain. Il faut aussi une vision large, des experts engagés et compétents, un plus grand nombre de personnes entreprenant des actions concrètes et une volonté de gérer les conflits. Il est particulièrement important d'échanger des exemples pratiques de mise en œuvre réussie encourageants, qui montrent comment garder son cap et arriver à bon port même contre vents et marées.

« Il faut davantage de personnes qui entreprennent et soient disposées à gérer les conflits. »

Hans Romang, OFEV

Toutes les présentations peuvent être téléchargées sous :

[« Construire ensemble l'avenir » \(admin.ch\)](#)

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Biodiversité > Manifestations

Texte : Gregor Klaus